

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2014

Compte-Rendu Sommaire

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée municipale à l'unanimité a approuvé le compte administratif 2013 de la commune et des budgets annexes, arrêté ainsi qu'il suit :

- Commune :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	2 435 717.65	1 853 307.66
RECETTES	2 889 150.67	2 031 256.51

- Assainissement :

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
DEPENSES	126 007.90	119 836.69
RECETTES	182 886.17	128 874.03

- Mouillages groupés :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	86 742.05	24 301.12
RECETTES	34 828.63	28 177.72

- Lotissement du Prioly :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	235 271.12	412 542.24
RECETTES	235 271.12	235 271.12

- Résidence de la Plage :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	367 303.11	367 065.11
RECETTES	367 303.11	500 760.00

2.COMPTE DE GESTION 2013

Considérant l'identité des écritures avec les comptes du receveur municipal, l'assemblée à l'unanimité adopte le compte de gestion 2013.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

L'assemblée à l'unanimité décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 ainsi qu'il suit :

- Commune :

Considérant l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2013 de 453 433.02 €, une somme équivalente est affectée en investissement à l'article 1068 du budget primitif 2014.

- **Assainissement :**

Considérant l'excédent du fonctionnement de clôture de l'exercice 2013 de 56 878.27 €, une somme équivalente est affectée à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2014.

4. VOTE DES TAUX 2014 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité décide le maintien des taux des taxes, au même niveau que ceux votés en 2013.

NATURE DES TAXES	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	3 376 000	12.92	436 179
Taxe foncière bâtie	2 383 000	16.56	394 625
Taxe foncière non bâtie	119 800	63.71	76 325
		TOTAL	907 129

5. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée municipale à l'unanimité a adopté le budget primitif 2014 de la commune et des budgets annexes, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- **Commune :**

Section de fonctionnement	Section d'investissement
2 462 000.00	1 560 000.00

- **Assainissement :**

Section d'exploitation	Section d'investissement
187 500.00	543 000.00

- **Mouillages groupés (H.T.) :**

Section de fonctionnement	Section d'investissement
105 500.00	33 000.00

- **Lotissement Résidence de la Plage (H.T.) :**

Section de fonctionnement	Section d'investissement (dépenses)
538 403.11	629 403.11

- **Lotissement du Prioly (H.T.) :**

Section de fonctionnement	Section d'investissement
177 271.12	296 542.24

6. PROGRAMMES DE VOIRIE 2014-2015-2016 – Marchés à bons de commande :

L'assemblée décide de conclure après consultation, un marché à bons de commande, d'un montant annuel maximal de 140 000 € HT, pour la réalisation du programme de voirie des années 2014, 2015 et 2016.

Une convention de maîtrise d'œuvre partielle (sans suivi de travaux), sera conclue avec le cabinet ING CONCEPT de Landivisiau, pour un montant de 2 200 € HT.

7. REHABILITATION RESEAU EAUX USEES A SAINT-ANTOINE

Un devis d'un montant de 149 870 € HT a été signé dans l'urgence avec l'entreprise LE DU TP de Châtelaudren, pour la réhabilitation du réseau assainissement à Saint-Antoine, lequel s'est effondré.

Une demande de subvention sera transmise à l'Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE et à la REGION BRETAGNE.

8. DEGATS TEMPETES DE FEVRIER 2014

L'assemblée décide de solliciter le fonds de solidarité mis en place par l'Etat, en faveur des communes touchées par des catastrophes naturelles.

Un dossier sera transmis pour la prise en charge des frais de remise en état du Littoral et du réseau eaux usées.

9. REMPLACEMENT PHOTOCOPIEURS

Le photocopieur de la Mairie, acquis en 2007, et les photocopieurs des deux écoles, acquis en 2008, seront remplacés.

Une consultation de deux ou trois fournisseurs sera organisée.

10. RESIDENCE DE LA PLAGES – RESEAU TELEPHONIQUE

L'assemblée décide de confier au Syndicat Départemental d'Electricité la maîtrise d'ouvrage des travaux de desserte téléphonique des 11 lots du lotissement.

Le montant des travaux à la charge de la commune est de 9 200 € TTC.

11. PHARE DE MEN GRENN

L'assemblée demande aux services de l'Etat de maintenir en service le feu de Men Grenn, lequel est nécessaire à la navigation, notamment les navires entrant au port de Laneros.

ooOoo